

Monsieur le directeur académique,
Mesdames, messieurs,

Nos collègues du second degré sont mobilisés en cette période d'examen, le SNUipp-FSU leur apporte tout son soutien dans leur lutte contre les réformes qui visent à installer une école du tri social des élèves.

Le CTSD de carte scolaire est emblématique de la manière dont le ministère de l'Education nationale traite l'école en Seine-Saint-Denis :

Alors que le dédoublement des CP et des CE1 est présenté comme la mesure phare de cette politique éducative, pour notre département, la dotation en postes n'est pas suffisante. En REP sont donc dédoublés 1/3 seulement des classes de CE1, les 2/3 restants sont des classes qui se partagent un « maître supplémentaire » par école.

Récemment, le président de la République faisait une nouvelle annonce concernant le dédoublement des classes de Grande Section en Education prioritaire. En cette fin d'année, 30 classes seraient donc concernées par cette mesure dans notre département, sans qu'aucune dotation complémentaire n'ait été prévue. Pourtant, nous avons l'expérience de dotation complémentaire en juin. Un plan d'urgence avait été décidé en juin 2012 : 1000 postes avaient été créés pour le 1^{er} degré dont 80 pour notre département. Puisque c'est possible, pourquoi ne pas l'avoir décidé pour la Seine-Saint-Denis à cette étape ?

La volonté d'affichage l'emporte actuellement sur un investissement réel pour l'école, le SNUipp-FSU le regrette. On ne peut soutenir un projet ambitieux de réussite de tous les élèves sans opérer les créations de postes qui correspondraient à ce projet politique.

En ce qui concerne la manière dont la carte scolaire est conduite dans le département, nous vous demandons, Monsieur le directeur académique, de décider ou de confirmer un certain nombre d'orientations nécessaires aux écoles :

- Les postes qui correspondent aux seuils d'ouverture de classes de la Seine-Saint-Denis, ou qui sont nécessaires pour des groupes de 12 élèves en moyenne en CP et CE1 en Education prioritaire, doivent être attribués aux écoles. Ensuite, le SNUipp-FSU 93 réaffirme la prérogative du conseil des maîtres et de la direction d'école dans le choix des structures et l'attribution des classes.
- Les dédoublements en Grande Section ne doivent en aucun cas être imposés à des équipes qui n'y seraient pas prêtes : nous souhaitons avoir confirmation que ce dispositif sera bien mis en place avec l'adhésion des équipes.

- Concernant les décharges de direction : au groupe de travail du 14 juin, vous avez annoncé être prêt à examiner la prise en compte des dédoublements dans le calcul de la décharge de direction. Nous vous rappelons que c'est une revendication du SNUipp-FSU 93 depuis le début des dédoublements, d'autant que cela correspondrait tout simplement à une décision de Comité Technique Ministériel non appliquée jusqu'à ce jour en Seine-Saint-Denis. Nous vous demandons effectivement d'appliquer cette mesure, nécessaire au bon fonctionnement des écoles de notre département.

-
Monsieur le directeur académique, le SNUipp-FSU 93 va vous présenter des situations d'écoles qui nécessitent une ouverture de classe, une annulation de fermeture, ou un moyen supplémentaire pour les dédoublements, qui n'ont pas encore été prises en compte, et pour lesquelles nous vous demandons toute votre attention.

Il y a cependant des créations de postes annoncées pour cette phase d'ajustements que nous ne comprenons pas. En effet, vous nous annoncez deux créations de postes de Conseillers pédagogiques départementaux, alors même que :

- Ces créations interviennent après le mouvement, et n'ont été précédées d'aucune publication de fiches de postes... Nous ne comprenons pas ces décisions tardives de création de postes spécifiques. Quels personnels sont-ils censés être affectés sur ces postes ? Par quelle procédure ?
- Un demi-poste de Conseiller Pédagogique pour la mission des élèves allophones a été créé, lui, au CTSD de février... mais sans paraître ensuite au mouvement (nous ne l'avons pas vu dans la liste des postes).
- Et surtout, il y a actuellement dans notre département 31 postes de CPC ou CPD vacants : au vu du nombre d'enseignant-es débutant-es en Seine-Saint-Denis, l'objectif de pourvoir ces postes devrait être une priorité.

Enfin, nous ne pouvons finir cette déclaration sans regretter la manière dont l'institution aura géré cette semaine particulière : l'épisode de canicule aurait pu être anticipé, par des échanges avec les municipalités pour travailler à l'accueil des élèves et des enseignant-es en toute sécurité. Pour cette semaine, une demande express aurait pu être formulée aux collectivités pour aider à leur réactivité : mise à disposition dans l'urgence de tonnelles, de piscines, de brumisateurs, et tout simplement de bouteilles d'eau... Pour les directions d'école la proposition de solliciter les familles pour qu'elles gardent leurs enfants quand elles le pouvaient est arrivée bien trop tard. Et enfin : rien n'est fait non plus pour qu'une mesure de fermeture exceptionnelle d'écoles puisse avoir lieu, même dans les écoles où les températures dépassent plus de 30 degrés chaque jour depuis lundi, tout en organisant un accueil minimum, mise à part dans la ville d'Aulnay. Le SNUipp-FSU dénonce cette manière de traiter les enfants comme les enseignant-es. Nous exigeons que les alertes de danger « grave et imminent » soient toutes traitées avec la diligence que la Loi impose.

Il va falloir ensuite entamer, très rapidement, une réelle réflexion avec les municipalités pour que les équipements des écoles s'améliorent (stores et rideaux occultants, ventilateurs, thermomètres...) : c'est le travail qui aurait dû être conduit depuis le plan canicule de 2018.

Merci de votre attention.